Ressources propres : une taxe sur le plastique non recyclé dès 2021

Publié le 24 juillet 2020

Pour financer les coûts liés au plan de relance, de nouvelles taxes (ressources propres) seront adoptées. Dans un premier temps, une ressource propre fondée sur les déchets plastiques non recyclés sera appliquée à partir du 1er janvier 2021.

Parmi les taxes envisagées par les 27, celle sur les déchets plastiques non-recyclés est la plus aboutie. Sa mise en place à compter de janvier 2021 a été officiellement actée pendant les négociations.

En Italie, une "*plastic taxe*" existe déjà depuis juin 2020. Elle pourrait rapporter jusqu'à 2 milliards d'euros.

25 millions de tonnes de déchets plastiques sont produites chaque année en Europe. Sont concernés par la mesure les pailles, les assiettes, les couverts ou encore les touillettes pour les boissons.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles